

Communiqué de presse  
Paris, le 20 mai 2020

**Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et  
la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes saluent les  
recommandations de l'Autorité des normes comptables (ANC) pour  
« mesurer et expliquer les conséquences de la crise COVID-19 sur les  
comptes des entreprises françaises »**

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) soutiennent les recommandations de l'Autorité des normes comptables (ANC) sur les conséquences de la crise COVID-19 sur les comptes des entreprises françaises.

Cette publication collaborative a été réalisée par un groupe de travail de l'ANC, co-piloté par Hubert Tondeur, président du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Lille Nord-Pas-de-Calais et Lise Chorques Vice-présidente du Forum d'application des normes internationales (FANCI) de l'ANC, qui a réuni dans un temps record l'ensemble les composantes de la communauté comptable française.

Parmi les grands thèmes traités dans cette analyse :

- Quand et comment présenter une information pertinente sur les conséquences des effets de l'actualité COVID-19 dans les comptes ou situations établis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ?
- Quelles sont les conséquences de l'événement COVID-19 sur la reconnaissance et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges ?

Ce document est immédiatement exploitable par les entreprises et leurs dirigeants, qui, en collaboration avec leur expert-comptable et leur commissaire aux comptes, sauront s'appuyer sur des bases comptables propices au rebond ! Il sera diffusé par l'Ordre et la Compagnie à l'ensemble de leurs membres sur tout le territoire.

**« Dans un contexte inédit de crise économique et sociale, les entreprises ont besoin d'indicateurs précis sur les effets de l'événement COVID-19 sur leurs comptabilités. Le travail très utile de l'ANC répond concrètement à cette nécessité ; c'est pourquoi l'Ordre s'est immédiatement mobilisé pour contribuer à son élaboration et partager largement cet outil collaboratif »,** indique Charles-René Tandé, président de l'Ordre des experts-comptables.

Tandis que Jean Bouquot, président de la CNCC précise : **« la situation que traversent les entreprises mobilise les professionnels du chiffre dans leur rôle d'expert, de conseil et de tiers de confiance. La qualité et la rapidité du rebond des entreprises est un enjeu-clé et ces derniers ont vocation à les assister et les accompagner tout particulièrement dans ces circonstances singulières. »**

**Contact presse :**

Agence Abrasive - [contact@abrasive.fr](mailto:contact@abrasive.fr)

Léa ROCHETTE : 06 68 99 97 40

Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26

Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64